

# LES BOURSES D'ÉTUDES PIONNIÈRES NELLIE MCCLUNG

---

Les bourses d'études pionnières Nellie McClung sont destinées aux étudiantes qui souhaitent poursuivre des études dans des domaines scientifiques, tels que la science et technologie, l'ingénierie, les mathématiques (STIM), ainsi que le commerce, les beaux-arts et les métiers sous-représentés. Les carrières dans ces domaines offrent d'excellentes opportunités d'emplois, sont bien rémunérées et assurent un environnement de travail stimulant.

## Nous offrons deux types de bourses :

### Étudiantes de 12e année :

- Cinq bourses de 1000 \$ seront remises à des étudiantes de 12e année qui ont démontré leurs compétences dans un domaine d'études qui puissent mener à des études supérieures dans les STIM, le commerce, les beaux-arts et les métiers sous-représentés.

### Étudiantes postsecondaires :

- Cinq bourses de 1750 \$ seront remises à des étudiantes qui complètent leur première année d'études postsecondaires dans les STIM, le commerce, les beaux-arts et les métiers sous-représentés.

Les critères de sélection pour ces bourses permettront de s'assurer que la diversité de la population manitobaine soit représentée, tant en octroyant des bourses aux étudiantes autochtones, que les étudiantes urbaines et rurales.

## Qui est éligible à recevoir cette bourse?

- Les bourses d'études pionnières Nellie McClung sont ouvertes à toute personne s'identifiant au genre féminin, qui étudie, vit et réside au Manitoba\*.
  - \* Pour les besoins de la catégorie des bourses décernées aux étudiantes de 12e année, une personne résidant au Manitoba est définie comme étant une personne détenant une citoyenneté canadienne ou un statut de résident permanent du Canada, qui, au moment de soumettre sa candidature, remplit le critère suivant :
    - ◇ A vécu au Manitoba pendant deux années consécutives durant ses études secondaires.
  - Pour les besoins de la catégorie des bourses décernées aux étudiantes postsecondaires, une personne résidant au Manitoba est définie comme étant une personne détenant une citoyenneté canadienne ou un statut de résident permanent du Canada, qui, au moment de soumettre sa candidature, remplit l'un des deux critères suivants :
    - ◇ A gradué d'une école secondaire manitobaine
    - ◇ A vécu au Manitoba pendant deux années consécutives à la suite de sa graduation du secondaire.

- Les bourses d'études pour la 12e année sont destinées aux étudiantes actuellement inscrites dans une école secondaire publique ou privé du Manitoba.
- Les bourses d'études postsecondaires sont destinées aux étudiantes actuellement inscrites en première année d'études postsecondaires dans les STIM, le commerce, les beaux-arts et les métiers sous-représentés (une liste des métiers est disponible sur le site web [nelliemcclungfoundation.com](http://nelliemcclungfoundation.com)). L'étudiante doit être à temps plein (60 à 100 pourcents de la charge de cours à chaque session).

## Les candidates seront évaluées selon les critères suivants :

- performance académique
- leadership au sein de son école ou dans les activités communautaires
- démontre un intérêt et des aptitudes pour des études dans les STIM, le commerce, les beaux-arts et les métiers sous-représentés.
- représentation de la diversité de la population du Manitoba.
- représentation régionale ainsi que diversité des programmes.

## Qui sélectionnera les récipiendaires des bourses d'études pionnières Nellie McClung?

La Fondation Nellie McClung sélectionnera les récipiendaires à la suite des recommandations d'un comité de sélection.

## Comment soumettre une candidature :

Remplissez le formulaire en ligne suivant :

[nelliemcclungfoundation.com/trailblazer-scholarship](http://nelliemcclungfoundation.com/trailblazer-scholarship)

---

**Les candidatures doivent être envoyées avant le 31 mars 2023, à 23 h 59, heure centrale. Les candidatures tardives ne seront pas prises en considération.**

---